

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	45 (1962)
<b>Artikel:</b>	La combourgeoise de Besançon avec Fribourg et Soleure de 1579 et les relations entre ces trois villes de 1579 à 1589
<b>Autor:</b>	Gutzwiller, Hellmut
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-818291">https://doi.org/10.5169/seals-818291</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LA

**COMBOURGEOISIE DE BESANÇON AVEC FRIBOURG**

**ET SOLEURE DE 1579 ET LES RELATIONS**

**ENTRE CES TROIS VILLES DE 1579 A 1589**

par HELLMUT GUTZWILLER

Les relations entre Besançon et la Suisse occidentale remontent au haut moyen âge. Car le diocèse de Lausanne, qui comprenait une grande partie de la Suisse occidentale, dépendait de l'archevêque de Besançon. De ce fait, la présence dudit archevêque ou de son visiteur étaient requis pour l'élection de l'évêque de Lausanne, et ce dernier devait prêter serment à son archevêque métropolitain. Au XIII<sup>e</sup> siècle, nous voyons intervenir l'archevêque de Besançon à plusieurs reprises dans des différends concernant l'administration du diocèse de Lausanne<sup>1</sup>. Si les relations entre Besançon et la Suisse occidentale avaient été, au moyen âge, plutôt d'ordre spirituel, elles se manifestèrent, dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, sur le plan politique. Besançon était une ville libre et impériale, mais située en pays bourguignon. En conséquence, elle prit, durant les guerres de Bourgogne, en 1475-1474, des mesures de défense contre des attaques éventuelles de troupes françaises ou suisses. Après la mort de Charles le Téméraire, la Franche-

---

(AEF = Archives de l'Etat de Fribourg; AES = Archives de l'Etat de Soleure)

<sup>1</sup> M. REYMOND, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536*, Lausanne 1912 (Mémoires et documents publiés par la Soc. d'histoire de la Suisse romande, 2<sup>e</sup> série, t. 8), p. 9-11, 15, 24, 27-30, 196.

Comté, y compris la ville de Besançon, fut annexée à la France, sous le règne de Louis XI<sup>1</sup>. Mais Maximilien, père et tuteur des enfants de Marie de Bourgogne, reconquit la Franche-Comté en 1492. Le 21 décembre 1492, il fit son entrée à Besançon, applaudi par le gouvernement municipal, dont il approuva les libertés et les franchises<sup>2</sup>. Comme empereur allemand, Maximilien Ier resta tout d'abord seigneur de la Franche-Comté, mais peu après il en transmit le gouvernement à son fils et après la mort de ce dernier à Marguerite d'Autriche, tante du futur Charles-Quint. Sous le règne de Marguerite eut lieu, en 1513, l'expédition suisse à Dijon ; elle autorisa la réunion d'une armée de Suisses et d'Allemands dans sa province. En septembre 1513, cette armée campa pendant une semaine à Besançon, et cette ville dut lui fournir les vivres nécessaires<sup>3</sup>. Notons bien, que la Franche-Comté fit partie des territoires compris dans la Ligue héréditaire conclue en 1511 entre les Suisses et Maximilien Ier. Ce fait et la situation très exposée de Besançon ont stimulé les Bisontins à prendre contact avec les gouvernements des cantons occidentaux Berne, Fribourg et Soleure pour la conclusion d'une combourgeoisie. Le 24 décembre 1518, un traité de combourgeoisie de 15 ans fut conclu entre Besançon, d'une part, et Berne, Fribourg et Soleure, d'autre part<sup>4</sup>. Durant la première guerre de François Ier contre Charles-Quint, la Franche-Comté et notamment Besançon craignirent, à plusieurs reprises, une invasion de troupes françaises. Les trois villes Berne, Fribourg et Soleure durent intervenir plusieurs fois, à la demande des Bisontins, auprès du roi de France pour qu'il respectât la neutralité de

<sup>1</sup> L. FEBVRE, *Histoire de la Franche-Comté*, Paris 1912 pp. 131-142 ; A. CASTAN, *Notes inédites sur l'histoire municipale de Besançon (1290-1789)*, Besançon 1898 p. 12 ; E. PRECLIN, *Histoire de la Franche-Comté*, Paris 1947 (Que sais-je ? 268) p. 48-49, 58-59 ; R. MAAG, *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der Schweizer Eidgenossenschaft... (1477-1678)* Zurich 1891 p. 1 ss.

<sup>2</sup> R. MAAG, *op. cit.* p. 40.

<sup>3</sup> A. CASTAN, *Besançon et ses environs*, Besançon 1881, pp. 23-26.

<sup>4</sup> AEF *Traités et contrats* n° 169 (copie) ; reproduit dans EA (Eidg. Abschiede) vol. 3, tome 2, p. 1421 ; voir aussi idem, p. 1134.

la Franche-Comté, comme c'était prévu dans la Ligue héréditaire<sup>1</sup>. Si le traité de combourgeoisie avait créé des liens étroits entre Besançon et les trois villes de la Suisse occidentale, il n'était pas vu d'un bon œil par Charles-Quint. Lorsque sa durée de 15 ans arriva à son terme, en 1533, deux gouverneurs de Besançon furent dépêchés sur les instances de l'empereur auprès des gouvernements de Berne, Fribourg et Soleure pour dénoncer le pacte<sup>2</sup>.

Les quarante ans qui suivirent la résiliation à cette combourgeoisie, sont marquées, dans l'histoire de Besançon, par une crise religieuse qui finit par affaiblir le pouvoir des autorités municipales. Déjà au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Besançon se trouvait dans des conditions économiques et politiques extrêmement favorables à l'entrée des nouvelles idées dans cette ville. Elle jouait un rôle important comme place commerciale. Des marchands de Bâle, Strasbourg et Wurtemberg la traversaient pour aller à Lyon. Des Genevois, Vaudois et Neuchâtelois y venaient régulièrement pour y rencontrer des Flamands ou des Bourguignons. A côté d'une population sédentaire ouvrière fermée aux idées de la Réforme, il se trouvait à Besançon une couche nomade, des gens de métier, des petits marchands et des nouveaux riches et enfin la noblesse. La mentalité cosmopolite de ces marchands et de ces nobles favorisa l'entrée des nouveaux courants dans la cité. Comme dans toutes les villes épiscopales, il existait, à cette époque-là, une tension entre l'archevêque et les autorités municipales. Le pouvoir politique était réparti entre plusieurs chambres: chaque année, tous les citoyens élisaient les 14 gouverneurs qui administraient la cité et qui seuls exerçaient le pouvoir. Il n'y avait pas de syndic, mais les séances des gouverneurs étaient présidées, chaque semaine, à tour de rôle, par un des leurs. Une telle organisation municipale ne pouvait que favoriser les progrès de la Réforme. En outre, Besançon restait,

<sup>1</sup> H. GUTZWILLER, *Die Beziehungen zwischen Freiburg und Solothurn vom Stanserverkommnis bis zur Reformation* dans *Freiburger Geschichtsblätter* vol. 50, 1960-61, p. 75-77.

<sup>2</sup> L. FEBVRE, *Philippe II et la Franche-Comté*, Thèse lettres Paris 1911, p. 462.

même après 1533, en relations étroites avec les villes vaudoises, Genève et Neuchâtel<sup>1</sup>.

Charles-Quint, soucieux du maintien de la foi catholique en Franche-Comté, fit intervenir, à diverses reprises, son parlement dans les affaires de la ville et lors d'élections municipales décisives, il put même y envoyer des commissaires impériaux pour surveiller les opérations et faire pression sur les citoyens. Mais vers la fin de son règne, la surveillance impériale se ralentit, ce qui permit à la Réforme de faire des progrès à Besançon<sup>2</sup>. Son frère et successeur, l'empereur Ferdinand Ier, s'occupait peu de la ville. La municipalité fut ainsi livrée à elle-même ; son zèle pour la foi catholique n'empêcha pas les protestants de gagner en influence dans la ville, vers 1560, par la distribution de bibles en français et de livres prohibés, par le chant de psaumes en français et par l'activité de prédicateurs. Peu à peu, il se forma une petite communauté protestante active et entreprenante. L'empereur, soucieux de l'unité religieuse en Franche-Comté, envoya des commissaires impériaux à Besançon, qui surveillaient les élections et qui exhortaient les citoyens. Après un tumulte entre catholiques et protestants, le 29 juin 1572, les commissaires prirent des mesures catégoriques. En octobre 1572, ils soumirent chaque citoyen de la ville à un interrogatoire au sujet de ses pratiques religieuses. Les suspects furent expulsés, et en 1573, un édit contre les Luthériens fut promulgué qui les obligea à quitter la ville : ils se réfugièrent à Montbéliard ou en Suisse. Le comte palatin et le Conseil de Montbéliard intervinrent en faveur des exilés, mais les gouverneurs de Besançon rejetèrent catégoriquement ces interventions et ils prirent certaines précautions contre une surprise éventuelle. Les exilés, qui ne pouvaient pas entrer dans leur ville natale par grâce, résolurent d'y pénétrer par la force, le 21 juin 1575. Mais leur attaque par surprise

<sup>1</sup> Pour les conditions économiques, politiques, sociologiques et religieuses à Besançon dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle voir L. FEBRVE, *op. cit.* pp. 452-464.

<sup>2</sup> Pour l'histoire du protestantisme et la crise religieuse à Besançon jusqu'en 1575 voir L. FEBVRE, *op. cit.*, pp. 464-473 ; M. CADIX, *Essai historique sur la Réforme à Besançon au XVI<sup>e</sup> siècle* Thèse théol. prot. Paris 1905.

échoua, car la ville était gardée, et l'archevêque, les gouverneurs et le peuple marchèrent contre eux; leurs chefs furent punis, et les maisons des protestants furent pillées. Pour commémorer cette victoire, le gouvernement de Besançon décida de faire chaque année une procession, le 21 juin<sup>1</sup>.

Ainsi prit fin une longue période d'antagonisme confessionel. La petite, mais active communauté protestante fut anéantie, l'unité de foi rétablie, mais grâce à l'intervention de commissaires impériaux et espagnols; le magistrat bisontin s'était révélé trop peu uni et trop peu décidé.

Pour se prémunir contre une nouvelle attaque-surprise et contre une invasion éventuelle de troupes françaises, le magistrat résolut, en février 1579, de renouveler l'ancienne combourgeoisie avec Berne, Fribourg et Soleure de 1518. A cette fin, les gouverneurs déléguèrent Pierre Petremand et Pierre Lambert, cogouverneurs, Claude Marquis, président des 28 Notables, et Jean Nardin, ancien cogouverneur, pour entrer en négociations avec les gouvernements des dites villes<sup>2</sup>.

Nous étudierons tout d'abord les différents pourparlers entre les villes qui ont précédé la conclusion de la combourgeoisie, mais aussi l'opposition qui s'éleva contre ce projet. Ensuite, nous donnerons un bref aperçu du contenu du traité de combourgeoisie. Dans une troisième partie, nous parlerons des relations entre Besançon, Fribourg et Soleure de 1579 à 1588. Une quatrième partie sera consacrée à la résiliation du traité de combourgeoisie, due à l'influence espagnole en Suisse, en 1588-89, et pour finir, nous tirerons quelques conclusions générales.

<sup>1</sup> A. CASTAN, *Notes inédites* p. 75.

<sup>2</sup> A. CASTAN, *Notes inédites* p. 79; J. BONNET, *Chronique du XVI<sup>e</sup> siècle* dans *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* vol. 1, 1838, p. 271.

**I. LES NÉGOCIATIONS ENTRE BESANÇON, FRIBOURG  
ET SOLEURE (AVRIL-AOUT 1579)**

Le 10 avril 1579, les quatre députés bisontins parurent devant le Conseil de Fribourg pour demander le renouvellement de la combourgeoisie de 1518 pour la sauvegarde du repos et de la religion catholique à Besançon<sup>1</sup>. Messeigneurs de Fribourg, avant de prendre une décision, voulurent consulter Berne et Soleure<sup>2</sup>. Le Conseil de Soleure, qui reçut les délégués le 13 avril 1579, suggéra une conférence des trois villes et il pria les députés d'en attendre le résultat<sup>3</sup>. A Berne, l'avoyer de Mulinen leur déclara que le Conseil de Berne serait bien disposé à renouveler l'ancienne combourgeoisie, si les protestants bisontins exilés pouvaient rentrer à Besançon et y pratiquer librement leur religion. Mais les délégués bisontins se rendirent bien compte que le magistrat de Besançon n'accepterait jamais une telle condition ; ainsi, Berne resta en dehors de la combourgeoisie. Le 5 mai 1579, les députés bisontins parurent de nouveau devant le Conseil de Fribourg pour donner un rapport sur leurs démarches à Berne. Ce dernier décida de convoquer le Grand Conseil<sup>4</sup>. Mais tandis que les députés bisontins étaient encore à Fribourg, le comte de Champlitte, lieutenant-général du gouverneur de la Franche-Comté et président du parlement de Dole, manifesta son opposition au projet de combourgeoisie : par deux délégués, qui arrivèrent à Soleure le 4 mai 1579 et trois jours plus tard à Fribourg, il rappela aux Conseil des deux villes que Besançon, en tant que ville bourguignonne, dépendait aussi du roi d'Espagne, et qu'elle ne pouvait pas conclure de combourgeoisie sans l'autorisation de ce dernier. En plus, il insinua que Besançon était une ville pauvre, pour recommander à Messeigneurs de Fri-

<sup>1</sup> AEF *Franche-Comté* 26 mars 1579-10 avril 1579 ; *Man.* 117, 10 avril 1579.

<sup>2</sup> AEF *Miss* 26 fol. 69<sup>v</sup>.

<sup>3</sup> AES *Man.* 83 fol. 53 ; AEF *Corresp. Soleure* n° 3, 14 mars 1579 ; AES *Miss* 43 fol. 33<sup>v</sup>.

<sup>4</sup> AEF *Man.* 117, 5 mai 1579.

bourg de refuser cette offre de combourgéoisie qui ne leur rendrait pas grand service, mais qui serait contraire à la Ligue héréditaire de 1511 et leur causerait plutôt des ennuis avec Philippe II<sup>1</sup>. Le Grand Conseil qui avait pris connaissance des propositions des délégués bisontins et bourguignons, décida de délibérer sur la conclusion d'une combourgéoisie avec Besançon et de contacter à cet effet les gouvernements de Lucerne et de Soleure<sup>2</sup>. Malheureusement, Lucerne ne répondit pas à la suggestion du Conseil de Fribourg d'adhérer à une telle alliance. Dans sa réponse au comte de Champlitte, Fribourg souligna le fait qu'une combourgéoisie avec Besançon ne serait opposée ni à la Ligue héréditaire ni aux intérêts du roi d'Espagne<sup>3</sup>. Le Conseil de Soleure, qui avait également repoussé l'objection des délégués franc-comtois, fut invité par Fribourg à envoyer un délégué à une conférence des deux villes demandée par les députés bisontins<sup>4</sup>.

Cette conférence eut lieu à Fribourg le 14 mai 1579<sup>5</sup>. On se basa sur le traité de combourgéoisie de 1518, qu'on discuta article par article tout en faisant les modifications imposées par les changements politiques et religieux depuis la Réforme. On décida que chaque ville délibérerait sur ce projet de combourgéoisie et qu'elle donnerait sa réponse aux députés bisontins jusqu'au 25 mai 1579. Le 19 mai, le Grand Conseil de Fribourg approuva le projet, et l'on invita le gouvernement de Soleure par écrit à le ratifier également<sup>6</sup>. Celui-ci adopta le traité de combourgéoisie le 22 mai 1579 et recommanda à Fribourg, par missive du même jour, de sceller l'acte et de prêter serment<sup>7</sup>. En effet, Fribourg mit le sceau le 26 mai, et trois jours plus tard, l'avoyer, le Petit et le Grand Conseils de

<sup>1</sup> AES *Man.* 83 fol. 60; AEF *Man.* 117, 7 mai 1579.

<sup>2</sup> AEF *Man.* 117, 8 mai 1579; *Miss.* 26 fol. 75-75v.

<sup>3</sup> AEF *Miss.* 26 fol. 74.

<sup>4</sup> AEF *Miss.* 26 fol. 75v.-76; *Man.* 117, 11 mai 1579; *Affaires fédérales* 11 mai 1579.

<sup>5</sup> AEF *Instructionenbuch* 12, 14 mai 1579; publ. dans EA vol. 4 tome 2 pp. 684-685.

<sup>6</sup> AEF *Man.* 117, 19 mai 1579; *Miss.* 26 fol. 79.

<sup>7</sup> AES *Man.* 83 fol. 81; AEF *Corresp.* *Soleure* n° 3, 22 mai 1579; AES *Miss.* 43 fol. 40v-41.

Fribourg prétèrent serment devant les délégués bisontins<sup>1</sup>. Pour montrer leur sympathie, ces derniers soupèrent, la veille de l'assermentation, avec les membres du Grand et du Petit Conseil à l'auberge des Merciers<sup>2</sup>.

Le 2 juin, Soleure adopta aussi la combourgeoise par serment et pria les députés bisontins de fixer aux deux villes une date pour la prestation de serment à Besançon<sup>3</sup>. Cette dernière fut prévue pour la fin du mois de juin, mais elle dut être renvoyée au dernier moment ensuite des démarches du comte de Bourgogne et d'Alexandre Farnese, prince de Parme et de Plaisance et gouverneur général de la Franche-Comté et des Pays-Bas, auprès de Fribourg et de Soleure pour empêcher la conclusion de ladite combourgeoise. Le 30 mai, le comte de Champlitte annonça l'arrivée de l'ambassadeur de la Villeneuve envoyé par Philippe II qui était mécontent de la combourgeoise<sup>4</sup>. Ce mécontentement provoqua une satisfaction chez les ennemis de l'Espagne, les Français, qui s'exprime dans ces mots écrits par Jean de Bellièvre, ambassadeur de la France en Suisse, à Georges de Diesbach : « Dieu veuille fere bien succeder la combourgeoise que les seigneurs de Fribourg et de Soleure ont fait avec la ville de Besançon »<sup>5</sup>. Par missive du 23 juin, le cousin du comte de Champlitte pria le Conseil de Fribourg de ne pas faire partir ses députés à Besançon pour la prestation du serment avant d'avoir écouté les propositions faites par la Villeneuve à la diète générale de Baden du 26 juin 1579<sup>6</sup>. A cette diète, les délégués de Fribourg et de Soleure délibérèrent avec ceux de Lucerne sur les mesures pour rendre les autres cantons catholiques favorables à la combourgeoise avec Besançon. C'étaient les délégués

<sup>1</sup> AEF *Traités et contrats* n° 169 ; *Man.* 117, 29 mai 1579 ; *Miss.* 26 fol. 82.

<sup>2</sup> AEF *Fonds de Diesbach* 28 mai 1579.

<sup>3</sup> AES *Man.* 83 fol. 89 ; d'après J. BONNET *Chronique du XVI<sup>e</sup> siècle (Mémoires de documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* vol. 1 p. 272), le peuple bisontin aurait ratifié le traité de combourgeoise le 9 juin 1579, après lecture dudit à l'Hôtel consistorial.

<sup>4</sup> AEF *Franche-Comté* 30 mai 1579.

<sup>5</sup> AEF *Papiers de France* 11 juin 1579.

<sup>6</sup> AEF *Franche-Comté* 23 juin 1579 ; *Man.* 118, 26 juin 1579.

d'Uri qui s'opposaient énergiquement contre cette combourgeoisie<sup>1</sup>. Enfin, dans sa séance du 20 juillet 1579, le Conseil de Fribourg donna connaissance d'une missive d'Alexandre Farnese, en ce temps-là capitaine de camp de Philippe II dans les Pays-Bas, datée de Maastricht, le 30 mai 1579<sup>2</sup>. Ce prince, qui à ce moment-là assiégeait la ville de Maastricht, protestait contre la combourgeoisie en disant que Besançon n'aurait aucun droit de conclure des alliances ou combourgeoisies sans l'autorisation de l'empereur et du roi d'Espagne, et il suggérait à Fribourg de refuser cette offre de combourgeoisie. Le Petit Conseil soumit cette missive au Grand Conseil. Celui-ci décida, le 23 juillet 1579, de convoquer une seconde conférence entre Fribourg et Soleure qui eut lieu à Fribourg le 28 juillet<sup>3</sup>. Malgré les objections faites par de la Villeneuve, Alexandre Farnese et Pompeo della Croce, ambassadeur de l'Espagne en Suisse, les délégués des deux villes décidèrent d'envoyer des députés de Fribourg et de Soleure à Besançon pour prêter serment à la combourgeoisie. Par contre, ils jugèrent opportun, pour éviter des ennuis ultérieurs, d'avertir Alexandre Farnese et le comte de Champlitte, que les deux villes avaient conclu la dite combourgeoisie uniquement pour la sauvegarde de la foi catholique à Besançon et pour la protection de ses franchises, et que l'acte de combourgeoisie ne contiendrait rien qui serait contraire à l'empire, au roi de l'Espagne ou à quelqu'un d'autre. On envoya, de plus, une copie du dit acte à chacun des cinq cantons pour leur montrer l'avantage de cette combourgeoisie pour eux. On fixa l'arrivée des délégués de Fribourg et de Soleure à Besançon au soir du 14 août pour la prestation de serment le jour de la fête de l'Assomption.

Malgré l'opposition du comte de Champlitte, qui, par missive du 8 août à Fribourg et par l'envoi d'Ecuyer Bénoit à Soleure, demandait le renvoi du départ des députés des deux villes pour Besançon, cinq délégués de chaque ville partirent le jour fixé et

<sup>1</sup> AEF *Fonds de Diesbach* 29 juillet 1579.

<sup>2</sup> AEF *Man.* 118, 20 juillet 1579.

<sup>3</sup> AEF *Man.* 118, 23-29 juillet 1579; *Miss.* 28 fol. 6-6v; *Instructionenbuch* 13 fol. 1-3.

furent brillamment reçus par les Bisontins<sup>1</sup>. La conclusion du traité de combourgeoisie, auquel les autorités de Besançon prétèrent serment, fut fêtée par un *Te Deum*, un festin, des salves d'artillerie, des productions musicales et un discours rythmé prononcé par Jean-Jacques Montrivel, fils d'un des gouverneurs de la ville<sup>2</sup>. Après une longue période de crise religieuse et après l'attaque des protestants exilés en 1575, les magistrats bisontins étaient heureux d'avoir pu conclure la combourgeoisie désirée et d'avoir trouvé ainsi des alliés en cas d'un futur conflit.

## II. LE TRAITÉ DE COMBOURGEOISIE DU 26 MAI 1579<sup>3</sup>

L'acte de combourgeoisie de 1579 correspond bien, à part quelques légères modifications que nous signalerons, à la première combourgeoisie de 1518. Un préambule indique les motifs : la sauvegarde des franchises de Besançon et de la religion catholique.

L'*article premier* souligne l'*aide mutuelle* entre les trois villes en cas d'invasions de troupes étrangères, de révoltes intérieures, etc. Dans ces cas, la ville attaquée devait avertir les deux autres villes par écrit ou par des délégués. Les Bisontins n'étaient pas autorisés à commencer une guerre sans la permission des autorités de Fribourg et de Soleure. Si, en cas de litige entre les autorités municipales de Besançon et ses sujets, ces derniers s'adressaient aux gouvernements de Fribourg et de Soleure, Besançon était tenue à se soumettre aux décisions de ces deux villes. — La ville de Besançon mettait ses châteaux et ses forteresses, en temps de paix comme en temps de guerre, à la disposition des capitaines, soldats, bourgeois et sujets de Fribourg et de Soleure, pour y entrer et y loger, mais ceci aux frais de ces derniers.

<sup>1</sup> AEF *Corresp. Soleure* n° 3, 31 juillet 1579 = AES *Miss.* 43 fol. 57; AEF *Fonds de Diesbach* 31 juillet 1579; *Miss.* 28 fol. 12<sup>v</sup>; *Man.* 118 3-7, août 1579; *Franche-Comté* 5-7-8 août 1579; *Corresp. Soleure* n° 3, 5-6 août 1579 = AES *Miss.* 43 fol. 60-61.

<sup>2</sup> A. CASTAN *Notes inédites* p. 79.

<sup>3</sup> AEF *Traités et contrats* n° 169. Le texte de ce traité est reproduit dans EA vol. 5 tome 1 pp. 128-131.

L'article 2 établit un *tribunal d'arbitrage* pour la liquidation de différends entre les trois villes. Le traité de combourgeoisie de 1518, dont Berne fit aussi partie, avait fixé le nombre des membres du dit tribunal à six, soit trois représentants de Besançon et un représentant de chacune des trois villes Berne, Fribourg et Soleure, qui tenaient leurs assises à Neuchâtel<sup>1</sup>. Berne ne faisant plus partie de la combourgeoisie, et en raison des changements survenus par la Réforme, cet article fut modifié dans le nouveau traité comme suit: le tribunal d'arbitrage comprenait dorénavant quatre membres, soit deux de Besançon et un de chacune des deux villes Fribourg et Soleure. Ceux-ci se réunissaient au Landeron, petite ville aux bords du lac de Bienne qui était en étroite relation avec Soleure par une ancienne combourgeoisie et qui, grâce à ce fait, était restée catholique. — Les décisions prises par la majorité de ce tribunal étaient définitives. Si l'on n'arrivait pas à une majorité, le parti plaignant eut à élire un président domicilié à Baden en Argovie (la combourgeoisie de 1518 avait prévu pour cette charge un Biennois). Le dit tribunal d'arbitrage devait juger des litiges entre les trois villes d'une part et leurs sujets d'autre part, des différends au sein des trois villes ou entre deux particuliers, si les deux partis étaient sujets d'une des trois villes. En cas de différend entre un particulier de Fribourg ou de Soleure et une personne de Besançon, le plaignant devait citer l'accusé devant son juge ordinaire. Si celui-ci n'arrivait pas à juger l'affaire dans le délai de deux mois, le plaignant avait à soumettre l'accusé au tribunal d'arbitrage au Landeron et à son président.

L'article 3 garantissait la *protection des bourgeois, sujets, marchands, artisans et de leurs employés* et biens dans les trois villes dans lesquelles ils pouvaient circuler librement. Ils étaient libérés des douanes et tributs, pourvu qu'ils amènent eux-mêmes leur marchandises et ne soient pas membres d'une société étrangère.

---

<sup>1</sup> AEF *Traités et contrats* n° 169 (copie); publ. dans EA vol. 3 tome 2 p. 1421 ss.; voir aussi H. GUTZWILLER *Die Beziehungen zwischen Freiburg und Solothurn vom Stanserverkommnis bis zur Reformation* dans Freiburger Geschichtsblätter 50, 1960-61 pp. 72-75.

*L'article 4* défendit aux trois villes d'arrêter sur leurs territoires des bourgeois ou des sujets de l'autre parti ou de confisquer leurs marchandises, sinon pour des dettes avérées ou pour des méfaits.

Le *dernier article* leur interdit de citer quelqu'un devant un tribunal ecclésiastique ou étranger, exception faite des griefs d'usure et des affaires matrimoniales.

La durée du traité de combourgéosie fut fixée à 10 ans ; une prolongation de cette durée était possible seulement, si les deux parties étaient d'accord. Cette combourgéosie devait être renouvelée tous les cinq ans.

Les deux parties se réservaient le Pape et l'Empereur, Fribourg et Soleure en plus la Paix perpétuelle avec la France, la Ligue héréditaire avec l'Autriche et la Bourgogne, l'alliance avec la Savoie, les autres cantons suisses et toutes les alliances et combourgéosies. Besançon se réservait le roi d'Espagne, le comte de Bourgogne, l'archevêque de Besançon et tous les feudataires du Saint-Empire qui avaient des droits dans cette ville.

La combourgéosie du 26 mai 1579, dont les différents articles correspondent bien, à part quelques légères modifications imposées par le temps, au premier traité de combourgéosie de 1518, ressemble tout à fait aux nombreux traités de combourgéosie du XVI<sup>e</sup> siècle. Si cette alliance fut conclue par les Bisontins pour protéger leur liberté et pour maintenir la foi catholique, dans leur cité, elle garantissait aussi le secours mutuel entre les trois villes en cas de danger.

### *III. LES RELATIONS ENTRE BESANÇON, FRIBOURG ET SOLEURE DE 1579 A 1588*

Pendant les dix ans qui suivirent la conclusion de la combourgéosie, les liens entre les trois villes se manifestèrent sur le plan politique et culturel. Cette période constitue, en Europe comme en Suisse, une des phases les plus turbulentes et les plus dynamiques dans le domaine de l'activité diplomatique et des opérations militaires. Ce fut en Europe occidentale que se manifestèrent trois

antagonismes d'ordre religieux et politique: la révolte des Pays-Bas contre Sa Majesté catholique de l'Espagne; en France, la lutte des Huguenots contre le roi; et à proximité de la France et de la Suisse, les prétentions du duc de Savoie sur la ville de Genève<sup>1</sup>. A certains moments, ces trois conflits entrèrent en contact direct entre eux par l'hostilité séculaire entre l'Espagne et la France exerçant leur influence sur la Suisse et la politique de ses partis confessionnels. Les cantons catholiques et protestants étaient à la recherche d'alliés forts et sûrs pour l'éventualité d'une guerre religieuse. Berne, qui était fort intéressé à la sauvegarde de la liberté de Genève et à la consolidation de sa situation, se montra très favorablement disposée à l'égard d'un projet d'alliance de Berne, Fribourg et Soleure avec Genève, projet suggéré par Jean de Bellièvre, ambassadeur de la France à Soleure. Mais l'influence exercée par les cinq cantons catholiques sur Fribourg et Soleure fit échouer ce projet. Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie profita de cet échec pour entrer en négociations avec les cinq cantons et Fribourg et il finit par conclure une alliance avec les six cantons en septembre 1578. Berne, qui était résolu de protéger Genève, mena la contre-offensive. Il s'adressa à la cour de France à Paris et finit par conclure, le 16 mai 1579, un traité entre Berne, Soleure et la France pour la protection de Genève. Cet acte incita les sept cantons catholiques à prendre contact avec Jakob-Christoph Blarer de Wartensee, prince-évêque de Bâle, avec lequel ils conclurent une alliance le 28 septembre 1579.

Territoire espagnol, mais voisine de la France, la Franche-Comté était spécialement exposée aux mouvements des troupes françaises. La ville de Besançon sentait d'autant plus le besoin de resserrer les liens avec ses alliés suisses en cas de danger. En octobre 1579, le duc de Guise entra en Franche-Comté par Luxeuil avec 3000 arquebusiers et 1000 chevaux<sup>2</sup>. Par peur d'une attaque du duc, Besançon avertit Fribourg<sup>3</sup>. Cependant, il n'y eut pas de dan-

<sup>1</sup> A. RANDA *Handbuch der Weltgeschichte* Olten 1956, vol. 2 p. 1741, 1757, 1763; R. FELLER *Geschichte Berns* vol. 2 Bern 1954 pp. 425-439.

<sup>2</sup> A. CASTAN *Notes inédites* pp. 79-80.

<sup>3</sup> AEF *Franche-Comté* 14 octobre 1579; voir aussi AES *Miss. 43* fol. 91v-92 *missive de Soleure à Fribourg du 28 octobre 1579 relative aux troupes françaises près des frontières soleuroises.*

ger immédiat ; le duc de Guise avait simplement passé par la Franche-Comté pour aller vers Montbéliard<sup>1</sup>.

Dans les mois de mai, juin et juillet 1580, Besançon craignit une nouvelle surprise de la part des protestants exilés. Car des bruits couraient que le duc Jean-Casimir de Bavière, un des chefs de l'armée huguenote, avait levé des soldats pour retourner en France, et que les protestants exilés de Besançon seraient à Montbéliard et à Neuchâtel pour marcher contre leur patrie. Le gouvernement de la ville avertit de nouveau Fribourg et Soleure de ces rumeurs pour obtenir des renseignements plus précis<sup>2</sup>. Les deux cantons se montrèrent bien disposés à aider leur alliée. Soleure suggéra même au gouvernement de Besançon de lui communiquer les seigneurs auxquels il pourrait s'adresser pour intervenir en sa faveur<sup>3</sup>. Heureusement, Besançon ne subit pas d'attaque.

En août 1582, cette ville s'adressa de nouveau à Fribourg : on craignit une invasion de la Franche-Comté par l'armée de François d'Anjou, Guillaume d'Orange et Jean-Casimir<sup>4</sup>. Les trois princes se concertèrent en effet, par hostilité contre Philippe II, pour attaquer la Franche-Comté, mais finalement, ils abandonnèrent ce plan, on ne sait pas pour quels motifs<sup>5</sup>. Ainsi, Besançon échappa de nouveau au danger.

Cinq ans plus tard, en juillet 1587, la guerre du roi Henri III contre Henri de Navarre obligea de nouveau Besançon à entrer en contact avec Fribourg<sup>6</sup>. Car une levée de 10 000 à 12 000 Suisses

<sup>1</sup> AEF *Franche-Comté* 17 novembre 1579.

<sup>2</sup> AEF *Franche-Comté* 28 mai 1580 ; *Man.* 119, 3 juin 1580. AES *Miss.* 44 pp. 107-108, 5 juin 1580. AEF *Franche-Comté* 12 juillet 1580.

<sup>3</sup> AES *Miss.* 44 pp. 129-130 (17 août 1580) ; *idem* pp. 131-132 (17 juillet 1580) = AEF *Corresp.* *Soleure* 17 juillet 1580 ; AEF *Miss.* 28 fol. 150-151 ; *Franche-Comté* 23 juillet 1580.

<sup>4</sup> AEF *Franche-Comté* : *missive de Besançon à Fribourg* du 16 août 1582 avec annexe du 10 août 1582 ; *Man.* 124, 20 août 1582 ; *Miss.* 29 fol. 238v-239. AES *Miss.* 45 pp. 137-138.

<sup>5</sup> A. MAILLARD *La politique fribourgeoise à l'époque de la Réforme catholique* (1564-1588), Thèse lettres Fribourg 1954 ASHF vol. 18 p. 151.

<sup>6</sup> AEF *Franche-Comté* 11 juillet 1587. J. BONNET *op. cit.*, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* vol. 1 p. 280. A. CASTAN *Notes inédites* p. 86.

protestants des quatre cantons évangéliques (Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse) et de Glaris avec les reitres allemands passa par le territoire du prince-évêque de Bâle. Le gouvernement de Besançon, averti par le prince-évêque de Bâle, en informa à son tour Fribourg, par une missive du 11 juillet 1587, tout en lui demandant des nouvelles sur ces mouvements de troupes. Le Conseil de Fribourg, qui était bien au courant de ce départ des contingents protestants suisses, mais sans en connaître les détails, répondit à Besançon, qu'il lui donnerait des nouvelles plus précises dès qu'il aurait reçu la relation de ses députés à la Diète<sup>1</sup> ! En effet, ces Suisses protestants et reitres allemands passèrent par la Franche-Comté pour entrer au service du roi de Navarre ; mais ils ne réussirent pas à le joindre en raison de l'intervention du duc de Guise.

Sans entrer dans les détails, nous voulons pourtant relever ceci : pendant les guerres et les troubles des années, qui suivirent la conclusion de la combourgeoisie de 1579, Besançon, qui était spécialement exposé à une surprise de la part d'armées étrangères, s'adressa à plusieurs reprises à Fribourg et à Soleure pour obtenir des nouvelles sur la situation générale et pour demander du secours militaire en cas d'une attaque. Car, si cette ville reçut souvent des rumeurs et des nouvelles vagues, qui ne correspondaient pas toujours à la réalité, les gouvernements de Fribourg et de Soleure pouvaient obtenir des renseignements plus précis et plus objectifs sur la situation par leurs soldats au service de France, par leurs députés aux Diètes générales et par l'ambassadeur de France qui résidait à Soleure. Ils exprimaient toujours, dans leurs missives au gouvernement de Besançon, leur bonne volonté de communiquer toutes les nouvelles qui pourraient avoir un intérêt pour celui-ci. Et les Bisontins ne manquèrent pas de montrer leur reconnaissance et leur sympathie à l'égard de Fribourg et de Soleure : le 10 novembre 1580, ils envoyèrent à chacune des villes neuf pièces de vin blanc<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> AEF *Miss.* 32 fol. 247<sup>v</sup>.

<sup>2</sup> AEF *Franche-Comté* 10 novembre 1580. A. CASTAN *Notes inédites* p. 81. AES *Miss.* 44, pp. 167-168.

Si la situation politique de ces années resserra les liens entre les trois villes, leurs relations intimes se manifestèrent également sur le *plan culturel*. C'est à cette époque que les Bisontins reprirent l'ancien *projet d'une université municipale*<sup>1</sup>. En 1450 déjà, ils avaient obtenu de Nicolas V une bulle en faveur d'une fondation d'université. Cependant, les guerres de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle empêchèrent la réalisation de ce privilège. Après la mort de Charles-Quint, les gouverneurs de Besançon firent de nouveau des démarches dans cette direction: ils obtinrent, le 15 janvier 1564, des lettres patentes de l'empereur Ferdinand I<sup>r</sup> instituant à Besançon une académie ou un gymnase général avec tous les priviléges d'une université. Trois ans plus tard, en 1567, Pie V accorda, par un bref, au sénat de Besançon tout ce qu'il avait demandé, soit cinq facultés et une chapelle universitaire. Mais le gouvernement de Dole s'opposa catégoriquement à la fondation d'une seconde université en Franche-Comté<sup>2</sup>. L'université de Dole était protégée, au XVI<sup>e</sup> siècle, par Philippe I<sup>r</sup> le Beau, Marguerite d'Autriche et Charles-Quint. Sous Philippe II, elle subit une réorganisation sensible. Par ses ordres, les Comtois ne pouvaient choisir qu'entre deux universités: Dole ou Rome. L'université de Dole était fréquentée par des étudiants des deux Bourgognes, mais aussi par des Allemands et Flamands. Dans ces conditions, le magistrat de Dole regarda d'un mauvais œil les démarches des Bisontins auprès du Saint-Siège et le bref que Pie V venait de leur accorder. Il intervint immédiatement auprès de ce pape, qui annula ce bref. Par un nouveau bref, il défendit, sous peine d'excommunication, toute nouvelle tentative de fonder une université à Besançon.

Mais cette ville n'abandonna pas son projet. Onze ans plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre 1578, un de ses gouverneurs proposa de reprendre les négociations avec Rome. L'agent de Besançon près de

---

<sup>1</sup> Pour le projet d'une université à Besançon voir H. BEAUNE-J. D'ARBAUMONT *Les Universités de Franche-Comté* Dijon 1870, pp. CLXXX-CLXXXI, CXCI-CXCII, CXCIV-CXCV, CCXXIV-CCXXVI, CCXXXVII, CCXL-CCXLVII.

<sup>2</sup> J. GAUTHIER *L'Université de Besançon. Des origines à la Révolution*, Besançon 1900 pp. 5-9; L. FEBVRE *Philippe II et la Franche-Comté* p. 579.

Grégoire XIII, Mugnier, fut chargé de solliciter une nouvelle expédition du premier bref de Pie V. L'empereur allemand conseilla aux gouverneurs de Besançon de demander l'appui des cantons suisses. En mars 1582, le gouvernement adressa des missives à Fribourg et à Soleure les priant de l'aider dans ses démarches auprès de Rome et d'envoyer des lettres de recommandation au Saint-Siège<sup>1</sup>. Les Conseils des deux villes accédèrent à cette demande : dans leurs missives à Grégoire XIII, des 27 et 30 mars 1582, ils soulignèrent les services que pourraient rendre une université bisontine à l'expansion de la religion catholique et aussi aux Suisses et aux régions allemandes avoisinantes, et ils prièrent le pape d'accorder ce privilège aux Bisontins<sup>2</sup>. Cette démarche étant restée sans suite, Besançon demanda de nouveau en septembre 1582 aux deux villes d'intervenir une seconde fois auprès du Saint-Siège et de prendre contact aussi avec Lucerne ; car, à cette époque-là, le Lucernois Jost Segesser était capitaine de la Garde suisse<sup>3</sup>. Le 28 septembre 1582, le Conseil de Fribourg adressa des missives à Grégoire XIII et au gouvernement de Lucerne : tandis qu'il représentait de nouveau au pape l'utilité d'une université bisontine notamment pour les catholiques suisses de langue française, il demandait à Lucerne de munir les délégués bisontins de missives pour le pape et de prendre contact avec le capitaine Jost Segesser pour qu'il intervienne à Rome en faveur de Besançon<sup>4</sup>. Le Conseil de Soleure écrivit à Grégoire XIII et au capitaine Segesser dans le même sens que Fribourg<sup>5</sup>.

Mais, comme quinze ans auparavant, le Conseil de Dole s'opposa catégoriquement à cette nouvelle tentative de Besançon en faveur d'une université et il fut soutenu par Philippe II<sup>6</sup>. Le 15 novembre

<sup>1</sup> AEF *Franche-Comté* 20 mars 1582.

<sup>2</sup> AEF *Man.* 123, 27 mars 1582 ; *Miss.* 27 fol. 19v-20v. AES *Miss.* 45 pp. 48-49.

<sup>3</sup> AEF *Franche-Comté* 24 septembre 1582.

<sup>4</sup> AEF *Miss.* 27 fol. 23v-24 ; *Miss.* 29 fol. 265v-266v.

<sup>5</sup> AES *Miss.* 45 pp. 148, 149-150.

<sup>6</sup> H. BEAUNE-J. D'ARBAUMONT *op. cit.* pp. CCXL-CCXLVII. A. CASTAN *Notes inédites* p. 88.

1582, Monsieur Bonet, *juris utriusque doctor* et délégué de Dole, parut devant le Conseil de Fribourg muni d'une missive des autorités de Dole et d'une copie du bref de Pie V du 23 octobre 1567 interdisant la fondation d'une université à Besançon<sup>1</sup>. Tout en faisant allusion aux démarches entreprises par les Bisontins auprès de l'Empereur et du Saint-Siège, il montra les inconvénients que pourrait créer une université bisontine pour la Franche-Comté: comme université impériale, elle pourrait être fréquentée par des Allemands protestants. Par contre, Bonet attira l'attention du Conseil de Fribourg sur l'université et le collège des Jésuites de Dole et sur le fait que les juristes y auraient la possibilité de pratiquer au parlement de Dole. Bref, il pria les Fribourgeois de ne plus soutenir Besançon dans ses efforts pour obtenir une université. Ses propositions eurent un plein succès: le 15 décembre 1582, le Conseil de Fribourg répondit aux autorités de Dole qu'il ne ferait plus de démarches en faveur d'une université bisontine. Le Conseil de Soleure prit une décision pareille<sup>2</sup>.

Si la ville de Besançon avait de nouveau subi un échec, elle tint quand même à remercier les Conseils de Fribourg et de Soleure de leurs démarches auprès du Saint-Siège et de Lucerne en offrant, en janvier 1583, du vin bourguignon<sup>3</sup>.

Le désir des Bisontins d'avoir une université dans leur ville, projet auquel s'opposa, avec raison, la ville de Dole, fut réalisé plus d'un siècle plus tard: après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV en 1674, Besançon devint, en 1677, capitale du comté de Bourgogne, ce qui eut comme conséquence le transfert du parlement et de l'université de Dole à Besançon. En 1691, Louis XIV signa les lettres patentes qui fixaient à Besançon l'université dotée par Philippe le Bon<sup>4</sup>. Les autorités de Besançon in-

<sup>1</sup> AEF *Franche-Comté* 5 novembre 1582: missive du maire, des échevins et du Conseil de la ville de Dole à Fribourg, avec annexe: *copie du bref de Pie V* du 23 octobre 1567; ce bref est publié dans H. BEAUNE-J. D'ARBAUMONT *op. cit.* pp. 89-91. AEF *Man.* 124 15 novembre 1582.

<sup>2</sup> AEF *Miss.* 29 fol. 295v-296v. AES *Man.* 86 p. 399.

<sup>3</sup> AEF *Franche-Comté* 15 janvier 1583; *Man.* 125, 22 janvier 1583; *Miss.* 29 fol. 323v-324. AES *Miss.* 46 fol. 4.

<sup>4</sup> J. GAUTHIER *op. cit.* pp. 5-9.

formaient le Conseil de Fribourg de ce transfert pour l'inviter en même temps à envoyer sa jeunesse étudiante à Besançon. Fribourg ne manqua pas de les remercier<sup>1</sup>.

**IV. LA RÉSILIATION DU TRAITÉ DE COMBOURGEOISIE  
SOUS L'INFLUENCE DE LA DIPLOMATIE ESPAGNOLE**  
(1586-1589)

La combourggeoisie du 26 mai 1579 devait être renouvelée par serment tous les cinq ans. En conséquence, le Conseil de Besançon prit contact avec Fribourg et Soleure, en mars 1584, pour fixer la date du renouvellement<sup>2</sup>, ce qui provoqua, comme en 1579, l'opposition du gouvernement de la Franche-Comté et de Philippe II. Le 7 avril 1584, une délégation du gouverneur de Bourgogne parut à Besançon. Le président du parlement de Dole souligna au nom de Philippe II que la combourggeoisie avec Fribourg et Soleure était incompatible avec le traité de garde du roi avec Besançon, et que ce dernier était assez puissant pour garder la ville. En conséquence, il recommanda aux Bisontins de renoncer à cette combourggeoisie<sup>3</sup>. Malgré ces exhortations, les trois villes se mirent d'accord de renouveler leur combourggeoisie<sup>4</sup>, ce qui se fit en mai 1584 à Fribourg<sup>5</sup> et à Soleure et le 7 juin suivant à Besançon<sup>6</sup>. Comme en 1579, de grandes fêtes furent données à l'Hôtel de ville de Besançon, où

<sup>1</sup> AEF *Miss.* 49 pp. 42-43.

<sup>2</sup> AEF *Franche-Comté* 2 mars 1584; *Miss.* 30 fol. 192.

<sup>3</sup> J. BONNET *op. cit.*, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* 1838 vol. 1 pp. 277-278.

<sup>4</sup> AEF *Corresp.* Soleure n° 3 22 avril 1584, avec annexe: *missive de Besançon du 27 mars 1584 pour remercier le Conseil de Fribourg de lui avoir communiqué sa résolution relative au renouvellement de la combourggeoisie.*

<sup>5</sup> AEF *Man.* 127 28 mai 1584; *Traités et contrats* n° 175; *Miss.* 30 fol. 243v-244: *deux missives de Fribourg à Soleure, des 27-28 mai 1584, relatives au renouvellement de la combourggeoisie; Corresp.* Soleure n° 3 31 mai 1<sup>er</sup> juin 1584; *Miss.* 30 fol. 247-247v. AES *Miss.* 46 fol. 16v-17v.

<sup>6</sup> AEF *Miss* 30 fol. 249-249v. A. CASTAN *Notes inédites* p. 84.

le doyen du chapitre permit aux musiciens et aux enfants du chœur de l'église de faire de la musique.

Cependant, au cours des cinq ans suivants, la diplomatie espagnole gagna de plus en plus d'influence dans les cantons catholiques de la Suisse centrale et même à Fribourg. A la Diète générale à Baden le 22 juin 1586, on donna connaissance d'une missive d'Alexandre Farnese, prince de Parme et de Plaisance et chef de l'armée espagnole dans les Pays-Bas, missive qui était adressée aux cinq cantons catholiques<sup>1</sup>. Ce prince, qui s'était déjà opposé à la conclusion de la combourgaisie en 1579, souligna de nouveau l'incompatibilité de cette alliance avec la Ligue héréditaire de 1511. Les délégués de Fribourg et de Soleure à la Diète furent chargés de soumettre ce recès à leurs gouvernements. Si cette décision resta sans suite, ce furent l'alliance des cinq cantons avec l'Espagne, l'activité de l'ambassadeur espagnol, Pompeo della Croce, en Suisse et le retard de la France dans le paiement de la somme qu'elle devait à Fribourg pour le service étranger, qui décidèrent le Conseil de Fribourg de s'allier avec l'Espagne.

Le 5 octobre 1586, les sept cantons catholiques avaient conclu la Ligue Borromée ou Ligue d'Or, et le 12 mai 1587, les cinq cantons de la Suisse centrale conclurent une alliance avec le roi d'Espagne. Ils n'avaient pas essayé d'associer Fribourg et Soleure à leurs négociations avec les gens de Philippe II<sup>2</sup>. Mais le mécontentement du gouvernement de Fribourg vis-à-vis d'Henri III à cause de la somme de 80 000 écus et des intérêts dus à Fribourg et le besoin d'un allié plus sûr que la France en cas de guerre favorisèrent de plus en plus l'action des partisans de l'Espagne au sein du gouvernement fribourgeois<sup>3</sup>. Le 22 février 1588, l'ambassadeur de la France à Soleure, Nicolas Brulart de Sillery, parut devant le Petit Conseil de Fribourg<sup>4</sup>. Il expliqua la situation difficile d'Henri III

<sup>1</sup> AEF *Recès fédéraux* n° 19 22 juin 1586: *Fribourg et Soleure: Burgrecht mit Bisantz*. EA vol. 4 tome 2 p. 945 n° 744<sup>m</sup>.

<sup>2</sup> G. CASTELLA *Histoire du canton de Fribourg* pp. 324-325.

<sup>3</sup> A. MAILLARD *Politique fribourgeoise...* pp. 155-157. A. MAILLARD *Politique et religion à Fribourg dans une période difficile: la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1564-1588)* dans AF vol. 40 1952 pp. 11-34.

<sup>4</sup> AEF *Man.* 135 22 février 1588.

qui ne lui permettait pas de payer la somme due à Fribourg et essaya ainsi de persuader le gouvernement de Fribourg de ne pas accepter l'alliance avec l'Espagne, mais de rester fidèle au roi de France. Mais il ne réussit pas à convaincre les Fribourgeois. Au contraire: deux jours après, l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne, Pompeo della Croce, proposait au Petit Conseil l'adhésion à l'alliance des cantons catholiques avec l'Espagne. Il remporta un franc succès: le 4 mars 1588, le Grand Conseil adopta l'accession de Fribourg à la dite alliance<sup>1</sup>.

Ce tournant décisif dans la politique extérieure fribourgeoise, dont la portée a été soulignée déjà par Monsieur André Maillard, a aussi eu des répercussions sur les relations entre Fribourg et Besançon. Lorsque les délégués de cette ville demandèrent, le 27 mai 1588, au Petit Conseil de Fribourg son avis au sujet d'un renouvellement de la combourgéoise en 1589, ce dernier sollicita un sursis jusqu'en septembre pour pouvoir prendre contact avec Soleure<sup>2</sup>. Ce dernier canton répondit dans le même sens aux délégués bisontins<sup>3</sup>. Si le gouvernement de Besançon approuva ce long délai, la diplomatie espagnole en profita pour exercer son influence sur Fribourg. Un mois plus tard, le gouverneur général de Philippe II en Franche-Comté, Vincent Bénoit, parut devant la diète générale à Baden le 26 juin 1588 pour rappeler de nouveau aux délégués de Fribourg et de Soleure que Besançon n'avait aucun droit de conclure de combourgéoise avec ces deux villes<sup>4</sup>. Car Besançon avait été mis, en 1451, à la demande de ses bourgeois, sous la protection du comte de Bourgogne qui avait ainsi été autorisé à nommer le juge pour la juridiction et le capitaine pour les mesures de sûreté et de fortification de la ville. Et pour finir, Bénoit fit allusion à la Ligue héréditaire de 1511, qui interdit à chacun des partenaires d'entrer en alliance ou en combourgéoise avec un sujet de l'autre parti. Bref, il demanda à Fribourg et à Soleure de renoncer à leur combourgéoise avec Besançon. Les députés fribourgeois et soleu-

<sup>1</sup> AEF *Idem* 24 février-4 mars 1588.

<sup>2</sup> AEF *Franche-Comté* 23 mai 1588; *Miss.* 33 fol. 375<sup>v</sup>-376<sup>v</sup>.

<sup>3</sup> AES *Man.* 92 p. 321; *Miss.* 48 fol. 30.

<sup>4</sup> EA vol. 5 tome 1 pp. 111-112 n° 63 litt. n.

rois lui répliquèrent que Besançon était une ville impériale et libre et ils prirent ses propositions dans leurs recès.

Trois semaines plus tard, Bénoit répéta ces mêmes arguments devant le Petit Conseil de Fribourg et il le pria de renoncer à la combourgeoisie avec Besançon et de laisser cette ville sous la protection de l'Espagne<sup>1</sup>. Et enfin, le 23 septembre, Pompeo della Croce, l'ambassadeur espagnol, parut devant Messeigneurs de Fribourg avec la même proposition, tandis que son secrétaire, Leonhard Forrer, se rendait à Soleure<sup>2</sup>. Ce dernier canton jugea opportun de soumettre cette affaire au Grand Conseil; le gouvernement de Fribourg au contraire se montra, cette fois-ci, disposé à renoncer à la combourgeoisie avec Besançon, mais sous réserve d'une entrevue préalable avec Soleure. Il transmit à ce dernier canton les propositions de Pompeo della Croce par missive du 30 septembre 1588 et fixa au 6 octobre une conférence des deux villes à Fribourg<sup>3</sup>. Cette entrevue révéla les divergences de vue entre les deux villes en politique extérieure<sup>4</sup>: Fribourg, qui était entré dans une alliance avec l'Espagne sept mois auparavant, plaida pour la résiliation du traité de combourgeoisie avec Besançon; ses délégués firent valoir que l'aide apportée par cette ville en cas de guerre serait trop petite pour qu'on se brouillât avec le roi d'Espagne. Soleure, par contre, qui était resté en dehors de l'alliance espagnole, proposa d'inviter Besançon à une conférence pour examiner d'après ses chartes de franchise, s'il avait l'autorisation de conclure la combourgeoisie en question. Ainsi, les délégués des deux villes n'arrivèrent à aucun accord. Finalement, Fribourg pria Soleure de soumettre cette affaire à son gouvernement (avec la déclaration de Besançon en faveur d'une résiliation éventuelle). Il écrivit en même temps à Pompeo della Croce de vouloir attendre la réponse définitive jusqu'à ce que

<sup>1</sup> AEF *Man.* 136 18 juillet 1588.

<sup>2</sup> AEF *Man.* 136 23 septembre 1588; *Espagne-Portugal-Milan* 23 septembre 1588; *Miss.* 33 fol. 19-20: *missive de Fribourg à Soleure*. AES *Miss.* 48 fol. 80v-81, 81-82; *Man.* 92 pp. 589-594.

<sup>3</sup> AEF *Man.* 136 30 septembre 1588; *Miss.* 33 fol. 24.

<sup>4</sup> AEF *Man.* 136 5 octobre 1588; *Instructionenbuch 14: Abscheid beider löbl. Stetten Fryburgund Solothurn depulaten...* 6 octobre 1588 publ. dans EA vol. 5 tome 1 pp. 128-129. AES *Man.* 92 p. 623.

le Grand Conseil de Soleure ait délibéré sur cette affaire<sup>1</sup>. Mais pendant l'hiver 1588/89, le gouvernement soleurois ne prit aucune décision ; car, d'une part, une convocation de son Grand Conseil ne fut pas possible, et d'autre part, il ne voulait pas renoncer à la combourgeoisie sans avoir averti Besançon<sup>2</sup>. Il le fit par missive du 24 octobre 1588, mais sans recevoir de réponse du gouvernement de Besançon<sup>3</sup>.

Le 28 mars 1589, Pompeo della Croce lança un rappel à Fribourg et à Soleure, tout en attirant de nouveau leur attention sur la Ligue héréditaire<sup>4</sup>. Après avoir reçu une missive de Fribourg, Soleure se déclara d'accord de renoncer au renouvellement de la combourgeoisie avec Besançon<sup>5</sup>. Le 7 avril 1589, Fribourg et Soleure informèrent par une missive commune les gouverneurs et le Conseil de Besançon qu'ils ne pourraient pas renouveler la combourgeoisie, mais qu'ils resteraient en relations amicales. Ils envoyèrent en même temps les sceaux bisontins, dont leurs lettres de combourgeoisie étaient munies, et ils prièrent les gouverneurs de Besançon de leur retourner aussi leurs sceaux<sup>6</sup>. En même temps, ils annoncèrent à Pompeo della Croce leur résiliation de la combourgeoisie<sup>7</sup>. Après une réponse provisoire du 11 avril, le gouvernement de Besançon renvoya, le 20 mai 1589, les sceaux demandés par Fribourg et Soleure tout en exprimant sa ferme volonté de rester en relations amicales avec ses deux villes<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> AEF *Miss.* 33 fol. 27-38.

<sup>2</sup> AES *Man.* 92 pp. 642, 659 ; *Miss.* 48 fol. 85v. AEF *Man.* 136, 17 octobre 1588 ; *Man.* 137 26 janvier 1589.

<sup>3</sup> AEF *Espagne-Portugal-Milan* 28 mars 1589.

<sup>4</sup> AES *Miss.* 48 fol. 89v-90v, 91 ; *Man.* 93 p. 12.

<sup>5</sup> AEF *Miss.* 33 fol. 124v-125v, 127v. AES *Man.* 93 p. 127 ; *Miss* 48 fol. 128v-129.

<sup>6</sup> AEF *Man.* 137 7 avril 1589 ; *Miss.* 33 fol. 129-129v ; *Franche-Comté* 7 avril 1589.

<sup>7</sup> AEF *Miss.* 33 fol. 130-130v.

<sup>8</sup> AEF *Franche-Comté* 11 avril - 20 mai 1589 ; *Miss* 33 fol. 152v et 153v : *missives de Fribourg à Besançon et à Soleure*.

### V. CONCLUSIONS

Ainsi avait pris fin une combourgeoisie d'une durée de dix ans. Mais quelle place occupe-t-elle dans l'histoire de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et que nous apprend-elle sur cette période ?

Les années de 1575 à 1590 sont marquées — dans l'histoire de l'Europe occidentale — par une exaspération des antagonismes confessionnels et politiques, exaspération qui se traduit par la conclusion de nombreuses alliances, notamment en Suisse : alliance entre Berne, Soleure et la France pour la protection de Genève, alliance des cantons catholiques avec le prince-évêque de Bâle, alliance de Zurich et de Berne avec Genève de 1584, Ligue Borromée et alliance des cinq cantons catholiques et de Fribourg avec l'Espagne. A côté de ces alliances de longue durée, qui ont fixé la politique extérieure des cantons catholiques et protestants pour des générations, la combourgeoisie de Fribourg et de Soleure avec Besançon a un caractère plutôt éphémère. Et pourtant, elle jette une vive lumière sur les relations soit entre Besançon et la Suisse occidentale, soit entre Fribourg et Soleure et les cantons primitifs. La ville franc-comtoise et impériale, qui venait de passer une grave crise religieuse, eut la ferme volonté non seulement de sauvegarder la religion catholique et de repousser toute attaque éventuelle des protestants exilés, mais aussi de défendre ses franchises municipales auprès du roi d'Espagne. Elle trouva de bons amis dans ses anciens alliés de 1518, Fribourg et Soleure. Les cinq cantons catholiques de la Suisse centrale étaient par contre plutôt orientés vers le sud des Alpes, le Tessin et la Lombardie qui, à cette époque-là, faisait partie de l'Espagne ; une combourgeoisie avec Besançon les intéressait peu.

Cependant, après 1585, l'influence de la diplomatie espagnole augmenta sensiblement en Suisse, et même Fribourg, par souci d'avoir un allié fort et sûr, finit pas adhérer, en 1588, à l'alliance des cantons catholiques avec l'Espagne. Ceci l'obligea à renoncer au renouvellement de la combourgeoisie avec Besançon, qui était mal vue par Philippe II et son ambassadeur en Suisse.

D'autre part, cette résiliation du traité de combourgéoise fit aussi ressortir les divergences entre Fribourg et Soleure dans le domaine de leur politique extérieure. Les deux villes restaient toujours en bons termes avec la France, et comme voisins de Berne, elles prenaient bien soin de ne pas provoquer l'hostilité de ce grand canton. Cependant, la politique extérieure de Soleure était encore moins inspirée par des motifs confessionnels que celle de Fribourg. L'Etat soleurois était entouré par des pays catholiques et protestants les plus divers<sup>1</sup>, et la ville de Soleure était en plus le siège de l'ambassadeur de la France qui essayait toujours de réconcilier les cantons catholiques et protestants en Suisse. Déjà en 1579, Soleure avait conclu, comme nous l'avons relevé, une alliance avec Berne et la France pour la protection de Genève<sup>2</sup>, et en 1587, il resta en dehors de l'alliance des cantons catholiques avec l'Espagne, dont Fribourg faisait partie. Tandis que Fribourg se montrait très docile aux propositions des envoyés de Philippe II, Soleure ne voyait aucun inconvénient à un renouvellement de la combourgéoise avec Besançon, qui, d'après ses convictions, avait, comme ville libre et impériale, le droit de conclure des combourgéoises. La renonciation au renouvellement de la combourgéoise de 1579 constitue une victoire éclatante de l'Espagne, champion du catholicisme: si Soleure a dû céder à la politique hispanophile de Fribourg, c'était l'absolutisme de Philippe II qui l'emportait sur les efforts de Besançon de garder son autonomie municipale en matière de politique d'alliance.

Les relations entre les deux cantons catholiques occidentaux et Besançon ne se manifestèrent pas seulement sur le plan politique et militaire, mais aussi dans le domaine culturel. Entre les années 1575 et 1590, les trois villes ont bénéficié, presqu'en même temps, dans le cadre de la Réforme catholique, d'un renouveau de leur vie religieuse et intellectuelle. Besançon avait repoussé l'attaque-surprise des exilés protestants en 1575; elle prit les précautions pour en prévenir une nouvelle; mais d'autre part, elle tint aussi à con-

<sup>1</sup> *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* vol. 6 Neuchâtel 1932 p. 236 (art. Soleure).

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, p. 13

solider et à approfondir la foi catholique. Or, une bonne formation constitue un des meilleurs soutiens de la religion. Il existait déjà à cette époque un collège à Besançon<sup>1</sup>; la fondation d'une université aurait couronné cette réforme sur le plan intellectuel. D'autre part, Fribourg connaissait aussi, à cette époque, une renaissance religieuse et culturelle, qui se manifesta dans le domaine de l'instruction grâce à l'initiative du prévôt Schneuwly: la création de la Chambre des Scholarques en 1575, l'arrivée des Jésuites, notamment du Père Canisius, à Fribourg, la fondation du Collège, en 1580<sup>2</sup>, et enfin, l'introduction de l'imprimerie en 1585 en sont les étapes décisives<sup>3</sup>. Soleure jouit à son tour pendant ces mêmes années, d'une haute culture intellectuelle; un catholicisme modéré permit à l'humanisme d'y prendre pied. Le chancelier d'Etat Hans Jakob von Staal en était le représentant le plus brillant<sup>4</sup>. Ces faits nous font encore mieux comprendre l'intervention de Fribourg et de Soleure auprès du Saint-Siège en faveur de l'érection d'une université à Besançon. Si les objections bien fondées du parlement de Dole ont fini par empêcher ce projet, il faut reconnaître le dévouement des deux cantons catholiques occidentaux pour la cause bisontine.

Ainsi, les dix années de la combourgéoisie entre Besançon, Fribourg et Soleure marquent une période de relations très intimes entre les trois villes à travers les frontières et dans un monde plein de divisions politiques et religieuses.

---

<sup>1</sup> A. CASTAN *Besançon et ses environs* Besançon 1881 p. 27.

<sup>2</sup> G. CASTELLA *Histoire du canton de Fribourg* pp. 271-279.

<sup>3</sup> L. SCHNÜRER *Die Anfänge des Buchdrucks in Freiburg in der Schweiz 1585-1605 Thèse lettres Fribourg 1944*, *Freiburger Geschichtsblätter* vol. 37 1944.

<sup>4</sup> Voir référence 1, p. 25.